

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mai 2009

OBJET
de la Délibération

**DEVOIR DE
MEMOIRE –
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE
POUR
L'ACQUISITION
D'UN DRAPEAU**

Date de convocation du Conseil Municipal

19 mai 2009

Date d'affichage : 19 mai 2009

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Mademoiselle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER
Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes GREZE, LE PAVEC, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, M. LE BARON, Mme DONATO-LEHUEDE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, Mmes LE STRAT, ROUILLARD, MM. MOUHAOU, PERESSE, Mme GUEGUAN, Conseillers Municipaux.

Absent ayant donné pouvoir

Mme OLIVIERO à M. JARNO

Mme LE DOARE à Mme GREZE

M. DERRIEN à Mme LE STRAT

DEVOIR DE MEMOIRE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ACQUISITION D'UN DRAPEAU

Rapport de Alain LE MAPIHAN

Les statuts de la Fédération UNC ont permis d'intégrer dans ses rangs des jeunes hommes et femmes qui ont servi la France en tant que militaires, gendarmes, policiers, pompiers, secouristes et au titre de service civil.

Pour participer aux cérémonies patriotiques la section locale de l'UNC souhaite leur attribuer un drapeau spécifique ; c'est la raison pour laquelle une demande de subvention exceptionnelle pour l'acquisition d'un drapeau des « Soldats de France » d'une valeur de 1 200 € a été demandée à la Ville de Pontivy.

Nous vous proposons :

- De verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 150,00 € à la section locale UNC pour l'acquisition de ce drapeau des « Soldats de France »

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 26 mai 2009

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**